

40				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0202.239.951	P.	U.	D.	C 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

DENOMINATION: **Proximus**

Forme juridique: **S.A. de droit public**

Adresse: **Boulevard du Roi Albert II-Koning Albert II laan**

N°: 27

Code postal: **1030**

Commune: **Bruxelles 3**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de **Bruxelles, néerlandophone**

Adresse Internet *: **www.proximus.com**

Numéro d'entreprise

0202.239.951

DATE **28/04/2015** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du

20/04/2016

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01/01/2015

au

31/12/2015

Exercice précédent du

01/01/2014

au

31/12/2014

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas** ** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

LEROY Dominique Profession : Administrateur Délégué

Avenue du Putdael 6 , 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Administrateur délégué

DE CLERCK Stefaan Profession : Président du Conseil d'Administration

Damkaai 7 , 8500 Kortrijk, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Documents joints aux présents comptes annuels:

Nombre total de pages déposées:

objet: 5.1, 5.2.1, 5.2.4, 5.3.4, 5.3.6, 5.5.2

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signature
(nom et qualité)

LEROY Dominique

Administrateur délégué

Signature
(nom et qualité)

DE CLERCK Stefaan

Président

* Mention facultative.

** Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

DE GUCHT Karel, President of the Institute of European Studies (IES) & Administrateur de sociétés
Hoogstraat 9, 9290 Berlare, BELGIQUE
Administrateur

DUREZ Martine, Administrateur de sociétés
Avenue de Saint-Pierre 34, 7000 Mons, BELGIQUE
Administrateur

LEVAUX Laurent, Executive Chairman & CEO Aviapartner Holding
Avenue du Maréchal 23, 1180 Uccle, BELGIQUE
Administrateur

SANTENS Isabelle, Administrateur Délégué et CEO Andres S.A.
Wannegem-Ledestraat 36, 9772 Kruishoutem, BELGIQUE
Administrateur

VAN de PERRE Paul, CEO Five Financial Solutions
Leliestraat 80, 1780 Dilbeek, BELGIQUE
Administrateur

Ont été nommés administrateurs sur proposition d'actionnaires autres que l'Etat belge:

DEMUELENAERE Pierre, Administrateur de sociétés
Rue des Couteliers 24, 1490 Court Saint-Etienne, BELGIQUE
Administrateur

DEMUYNCK Guido J.M., Administrateur de sociétés
Wagnerlaan 11, 1217 CP Hilversum, PAYS-BAS
Administrateur

DE PRYCKER Martin, Managing Partner Qbic Fund & Managing Director InnoConsult
De Cauwerstraat 41, 9100 Sint-Niklaas, BELGIQUE
Administrateur

DOUTRELEPONT Carine, Avocat Doutrelepont & Associés, Professeur à l'ULB
Avenue Bois du Dimanche 21b, 1150 Bruxelles, BELGIQUE
Administrateur

VAN den BERGHE Lutgart, Directeur exécutif GUBERNA & Partner Vlerick Business School
Sparrenstraat 7, 9950 Waarschoot, BELGIQUE
Administrateur

TOURAIN Agnès, Chef d'entreprise
Rue Bude 5, 75004 Paris, FRANCE
Administrateur

VANDENBORRE Catherine, Chief Financial Officer Elia
Clos du Champ de Bourgeois 11, 1330 Rixensart, BELGIQUE
Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

DELOITTE, Réviseurs d'entreprises S.C. s.f.d. S.C.R.L.

Berkenlaan 8b, 1831 Diegem, BELGIQUE

Président du Collège des Commissaires

Numéro d'entreprise : BE 0429.053.863

Numéro de membre auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises : B00025

Représenté par G. Verstraeten

Berkenlaan 8b, 1831 Diegem, BELGIQUE

Réviseur d'entreprises

Numéro de membre auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises : A01481

DEBUCQUOY Jan, Conseiller à la Cour des Comptes

Oude Sint-Gommarrusstraat 27, 2800 Mechelen, BELGIQUE

Commissaire

RION Pierre, Conseiller à la Cour des Comptes

Rue Nestor Bouillon 41A, 5377 Sinsin, BELGIQUE

Commissaire

CALLAERT Luc S.C. sfd S.P.R.L.U.

Zwaluwstraat 117, 1840 Londerzeel, BELGIQUE

Commissaire

Numéro d'entreprise : BE 0463.716.022

Numéro de membre auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises : B00342

Représenté par L. Callaert

Zwaluwstraat 117, 1840 Londerzeel, BELGIQUE

Réviseur d'entreprises

Numéro de membre auprès de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises : A01123

DECLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VERIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLEMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont* pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous : les nom, prénom, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

BILAN APRES REPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISES		20/28	<u>15.397.752.359</u>	<u>15.443.436.954</u>
Frais d'établissement.....	5.1	20		
Immobilisations incorporelles.....	5.2	21	3.607.556.704	3.871.508.746
Immobilisations corporelles.....	5.3	22/27	2.504.369.917	2.343.037.079
Terrains et constructions.....		22	145.804.417	155.735.339
Installations, machines et outillage.....		23	2.300.557.429	2.121.308.771
Mobilier et matériel roulant.....		24	24.781.029	29.144.193
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	33.227.042	36.848.776
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/ 5.5.1	28	9.285.825.738	9.228.891.129
Entreprises liées	5.14	280/1	9.280.026.170	9.221.730.963
Participations		280	9.280.026.170	9.221.730.963
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3	3.720.404	5.525.001
Participations		282	3.720.404	5.525.001
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	2.079.164	1.635.165
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	2.079.164	1.635.165
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>1.945.772.726</u>	<u>1.408.659.254</u>
Créances à plus d'un an		29	28.166	584.204
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	28.166	584.204
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	96.523.310	104.264.408
Stocks		30/36	79.526.514	88.018.766
Approvisionnements		30/31	40.778.335	41.677.267
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	38.748.179	46.341.499
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	16.996.796	16.245.642
Créances à un an au plus		40/41	1.314.933.232	741.046.483
Créances commerciales		40	617.330.008	694.564.936
Autres créances		41	697.603.224	46.481.547
Placements de trésorerie	5.5.1/ 5.6	50/53	470.121.813	481.245.842
Actions propres		50	445.477.157	464.758.146
Autres placements		51/53	24.644.656	16.487.696
Valeurs disponibles		54/58	14.685.355	40.789.645
Comptes de régularisation	5.6	490/1	49.480.850	40.728.672
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>17.343.525.085</u>	<u>16.852.096.208</u>

PASSIF	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>2.075.497.743</u>	<u>1.965.218.580</u>
Capital	5.7	10	1.000.000.000	1.000.000.000
Capital souscrit		100	1.000.000.000	1.000.000.000
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	739.383.131	744.987.398
Réserve légale		130	100.000.000	100.000.000
Réserves indisponibles		131	462.528.632	486.793.783
Pour actions propres		1310	445.477.158	464.758.146
Autres		1311	17.051.474	22.035.637
Réserves immunisées		132	10.480.463	11.093.108
Réserves disponibles		133	166.374.036	147.100.507
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	336.107.163	220.214.627
Subsides en capital		15	7.449	16.555
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES		16	<u>519.146.912</u>	<u>564.619.565</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	516.110.096	561.260.328
Pensions et obligations similaires		160		5.557
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5	516.110.096	561.254.771
Impôts différés		168	3.036.816	3.359.237
DETTES		17/49	<u>14.748.880.430</u>	<u>14.322.258.063</u>
Dettes à plus d'un an	5.9	17	5.929.911.238	10.398.589.769
Dettes financières		170/4	5.757.683.776	10.256.848.152
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171	1.757.435.888	2.360.693.350
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	4.000.247.888	7.896.154.802
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175	172.227.462	141.741.617
Fournisseurs		1750	172.227.462	141.741.617
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	8.672.631.770	3.770.983.918
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.9	42	4.646.522.292	205.198.415
Dettes financières		43	2.737.510.961	2.205.516.205
Etablissements de crédit		430/8	2.737.510.961	2.205.516.205
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	636.990.134	658.496.173
Fournisseurs		440/4	636.990.134	658.496.173
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	4.820.922	8.664.326
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	276.279.941	320.272.616
Impôts		450/3	95.148.657	136.357.850
Rémunérations et charges sociales		454/9	181.131.284	183.914.766
Autres dettes		47/48	370.507.520	372.836.183
Comptes de régularisation	5.9	492/3	146.337.422	152.684.376
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>17.343.525.085</u>	<u>16.852.096.208</u>

COMpte DE RESULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	4.481.425.607	4.387.801.378
Chiffre d'affaires	5.10	70	4.025.690.933	3.964.134.311
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	751.154	-5.416.519
Production immobilisée		72	390.580.755	370.183.052
Autres produits d'exploitation	5.10	74	64.402.765	58.900.534
Coût des ventes et des prestations		60/64	4.038.807.112	3.968.691.294
Approvisionnements et marchandises		60	587.458.489	550.564.546
Achats		600/8	579.345.499	531.577.145
Stocks: réduction (augmentation).....(+)/(-)		609	8.112.990	18.987.401
Services et biens divers		61	1.399.716.086	1.439.093.231
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	5.10	62	929.205.838	934.798.862
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.040.155.270	1.007.189.437
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4	6.808.453	-2.473.419
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	5.10	635/7	22.876.219	-18.048.877
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	52.586.757	57.567.514
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	442.618.495	419.110.084
Produits financiers		75	742.307.271	76.207.683
Produits des immobilisations financières		750	718.824.863	44.786.986
Produits des actifs circulants		751	3.556.715	21.658.656
Autres produits financiers	5.11	752/9	19.925.693	9.762.041
Charges financières	5.11	65	399.217.590	317.861.402
Charges des dettes		650	376.584.554	401.607.139
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651	-2.353.407	-103.038.608
Autres charges financières		652/9	24.986.443	19.292.871
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	785.708.176	177.456.365

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels		76	89.756.103	807.679.430
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761	50.126.230	96.833.203
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762	21.000.000	
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763	714.000	685.110.076
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9	17.915.873	25.736.151
Charges exceptionnelles		66	184.594.700	147.766.181
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661	27.022.580	9.685.416
Provisions pour risques et charges exceptionnels		662	-47.026.451	-22.502.923
Dotations (utilisations)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663	50.388.212	90.281.169
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8	154.210.359	70.302.519
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		9903	690.869.579	837.369.614
Prélèvements sur les impôts différés		780	322.421	541.671
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat		67/77	56.311.911	91.380.192
Impôts	5.12	670/3	79.459.545	99.688.715
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	23.147.634	8.308.523
Bénéfice (Perte) de l'exercice		9904	634.880.089	746.531.093
Prélèvements sur les réserves immunisées		789	623.705	661.449
Transfert aux réserves immunisées		689	11.060	65.475
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		9905	635.492.734	747.127.067

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	855.707.361	747.127.067
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	635.492.734	747.127.067
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	220.214.627	
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	7.042.992	20.607.495
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792	7.042.992	20.607.495
Affectations aux capitaux propres	691/2	2.051.370	3.202.287
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	2.051.370	3.202.287
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	336.107.163	220.214.627
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6	524.591.820	544.317.648
Rémunération du capital	694	490.048.341	502.449.167
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696	34.543.479	41.868.481

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.444.513.774
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	309.025.904	
Cessions et désaffectations	8032	151.576.695	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042	-1.993.408	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	2.599.969.575	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.756.682.309
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	252.572.440	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102	151.576.910	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112	-822.256	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	1.856.855.583	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	<u>743.113.992</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053P	xxxxxxxxxxxxxxx	4.935.450.048
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023		
Cessions et désaffectations	8033		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8043		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053	4.935.450.048	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.751.772.767
Mutations de l'exercice			
Actés	8073	319.234.569	
Repris	8083		
Acquis de tiers	8093		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8103		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8113		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123	2.071.007.336	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	212	2.864.442.712	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxx	368.637.780
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	1.559.930	
Cessions et désaffectations	8171	448.186	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181	361	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	369.749.885	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.....	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxx	212.902.441
Mutations de l'exercice			
Actés.....	8271	11.491.160	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	448.177	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311	44	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	223.945.468	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	145.804.417	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	11.010.033.732
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	613.534.428	
Cessions et désaffectations	8172	256.439.788	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182	1.993.047	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	11.369.121.419	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	8.888.724.962
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	435.182.587	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	256.165.772	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312	822.213	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	9.068.563.990	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	2.300.557.429	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATERIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	117.536.243
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	6.279.356	
Cessions et désaffectations	8173	10.581.101	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	113.234.498	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	88.392.050
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	8.700.618	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	8.639.199	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	88.453.469	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	24.781.029	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxxx	253.294.281
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	9.410.029	
Cessions et désaffectations	8175	15.195.068	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	247.509.242	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxx	216.445.505
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	12.973.894	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	15.137.199	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	214.282.200	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	<u>33.227.042</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.000.000
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373	4.000.000	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	1.000.000	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.000.000
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483	4.000.000	
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	1.000.000	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)		
AUTRES ENTREPRISES - CREANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.635.165
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	1.078.743	
Remboursements	8593	609.744	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633	-25.000	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	2.079.164	
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+ ou (-) (en unités)	
Connectimmo S.A. Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Bruxelles 3 Belgique 0477.931.965	4865300	100,00	0,00	31/12/2014	EUR	709.491.633	50.333.311
Proximus Opal S.A. Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Bruxelles 3 Belgique 0861.585.672	620	100,00	0,00	31/12/2014	EUR	66.482	1.727
Tango S.A. Rue de Luxembourg 177 8077 Bertrange Luxembourg	84809204	100,00	0,00	31/12/2014	EUR	9.344.601.000	15.738.000
Belgacom International Carrier Services S.A. Rue J. Lebeau 4 1000 Bruxelles 1 Belgique 0866.977.981	548640	57,60	0,00	31/12/2014	EUR	137.650.169	84.858.306
Allô Bottin SRL (in liquidatie/en liquidation/in liquidation) Rue Jean Jaurès 101 , boîte 109 92300 Levallois-Perret France	100000	50,00	0,00	31/12/2007	EUR	-1.682.700	0
Mobile-For S.A. Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Bruxelles 3 Belgique 0881.959.533	2000	100,00	0,00	31/12/2014	EUR	1.215.246	454.408
Proximus SpearIT S.A. Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Schaerbeek Belgique 0826.942.915	4340	100,00	0,00	31/12/2014	EUR	1.919.651	-749.720

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%					
Wireless Technologies N.V. Stationstraat 34 1702 Groot-Bijgaarden Belgique 0464.030.479	28497519	100,00	0,00	31/12/2014	EUR	12.911.651	-10.976.419
Telindus S.A. Route d'Arlon 81-83 8009 Strassen Luxembourg	200000	100,00	0,00	31/12/2014	EUR	13.965.864	2.037.887
Telindus-Isit B.V. Krommewetering 7 3543 AP Utrecht Pays-Bas	42677	100,00	0,00	30/06/2013	EUR	-545.000	-5.323.000
Awingu N.V. Ottergemsesteenweg Zuid 808 , boîte 44 9000 Gent Belgique 0832.859.222	1513834	20,99	0,00	31/12/2014	EUR	777.593	-2.595.996
Belgian Mobile Wallet S.A. Place Sainte Gudule 5 1000 Bruxelles 1 Belgique 0541.659.084	4675	20,00	0,00	31/12/2014	EUR	7.414.994	-10.781.400
Proximus ICT-Expert Community C.V.B.A. Ferdinand Allenstraat 38 3290 Diest Belgique 0841.396.905	1	0,68	81,50	31/12/2014	EUR	118.505	527
Skynet Imotion Activities S.A. Rue Carli 2 1140 Bruxelles 14 Belgique 0875.092.626	19999	100,00	0,00	31/12/2014	EUR	36.939.579	3.170.961
Scarlet Belgium S.A. Rue Carli 2 1140 Bruxelles 14 Belgique 0447.976.484	850343	100,00	0,00	31/12/2014	EUR	-6.510.006	-9.101.606

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%				(+ ou (-) (en unités)	
Scarlet Business S.A. Rue Carli 2 1140 Bruxelles 14 Belgique 0463.079.780	1000	100,00	0,00	31/12/2014	EUR	5.124.243	473.714
Synductis C.V.B.A. Brusselsesteenweg 199 9090 Melle Belgique 0502.445.845	310	16,67	0,00	31/12/2014	EUR	18.600	0
Experience@work C.V.B.A. Minderbroedergang 12 2800 Mechelen Belgique 0627.819.632	33	33,00	0,00		EUR	0	0
Tessares S.A. Rue Louis de Geer 6 1348 Louvain-la-Neuve Belgique 0600.810.278	13200	19,88	0,00		EUR	0	0

PLACEMENTS DE TRESORERIE ET COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRESORERIE - AUTRES PLACEMENTS			
Actions et parts	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé	8682		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	24.644.656	16.487.696
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	20.404.656	12.247.696
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688	4.240.000	4.240.000
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.

	Exercice
Charges à reporter - services et bien divers	23.237.897
Charges financiers à reporter	4.533.712
Produits acquis	209.703
Coûts des ventes à reporter	21.499.538

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	1.000.000.000
(100)	1.000.000.000	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

Actions au porteur sans mention de valeur
 actions nominatives
 Actions nominatives
 Actions au porteur et/ou dématérialisées.....

Codes	Montants	Nombre d'actions
	419.878.800	141.929.588
	580.121.200	196.095.547
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	196.095.547
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	141.929.588

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de CONVERSION

Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION

Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	47.397.020
8722	16.021.384
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	200.000.000

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**Parts non représentatives du capital**

Répartition

Nombre de parts

8761

Nombre de voix qui y sont attachées

8762

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

8771

Nombre de parts détenues par les filiales

8781

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RESULTE DES DECLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

L'Etat belge détient 180.887.569 actions, Proximus S.A. de droit public 16.021.384 actions et BlackRock Inc 10.149.207 actions sur un total de 338.025.135 actions.

Information supplémentaire:

La société peut acquérir ses propres actions et céder les actions ainsi acquises conformément aux dispositions du Code des sociétés. Le conseil d'administration est mandaté par l'article 13 des statuts pour acquérir le nombre maximal d'actions propres autorisé par la loi à un prix ne pouvant être supérieur de cinq pour cent au cours de clôture le plus élevé des trente jours de cotation précédant la transaction ni inférieur de plus de dix pour cent au cours de clôture le plus bas des trente jours de cotation précédant la transaction. Ce mandat est accordé pour une période de cinq ans à compter du 16 avril 2014.

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 163/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRESENTE UN MONTANT IMPORTANT**

Avantages sociaux pour le personnel et les pensionés

Le programme de Tutorat

Litiges en suspens

Rentes d'accidents de travail

Autres

Exercice
408.593.519
34.671.048
23.817.742
34.725.000
14.302.788

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	4.568.298.133
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	672.391.218
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	3.895.906.915
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	78.224.159
Fournisseurs	8871	78.224.159
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	4.646.522.292

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	1.804.258.817
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	404.010.929
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	1.400.247.888
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	100.753.489
Fournisseurs	8872	100.753.489
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	1.905.012.306

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	3.953.424.959
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	1.353.424.959
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	2.600.000.000
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	71.473.973
Fournisseurs	8873	71.473.973
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	4.024.898.932

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubrique 450/3 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	24.547.966
Dettes fiscales estimées	450	70.600.691
Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	181.131.284

COMPTES DE REGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Intérêts non échus sur emprunts

68.792.764

Droits facturés concernant des périodes ultérieures

77.412.186

Charges à imputer

132.473

Exercice
68.792.764
77.412.186
132.473

RESULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Produits fixes		2.449.982.287	2.436.729.122
Produits mobiles		1.575.708.646	1.527.405.188
Ventilation par marché géographique			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	68.895	35.463
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	13.720	13.724
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	13.054,3	13.208,8
Nombre effectif d'heures prestées	9088	19.199.288	19.572.909
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	691.039.610	703.830.584
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	170.089.435	171.409.415
Primes patronales pour assurances extralégales	622	42.072.686	36.520.988
Autres frais de personnel	623	25.999.651	23.024.807
Pensions de retraite et de survie	624	4.456	13.068
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	635	-5.557	-13.943
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
actées	9110	9.276.264	5.991.491
reprises	9111	8.897.001	7.760.747
Sur créances commerciales			
actées	9112	117.926.563	101.777.563
reprises	9113	111.497.373	102.481.726
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	30.758.555	53.323.088
Utilisations et reprises	9116	7.882.336	71.371.965
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	25.313.823	26.619.065
Autres	641/8	27.272.934	30.948.449
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise			
Nombre total à la date de clôture	9096	4	23
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	14,0	24,8
Nombre d'heures effectivement prestées.....	9098	20.558	36.695
Frais pour l'entreprise	617	651.430	1.357.362

RESULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS**RESULTATS FINANCIERS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	9.107	434.898
9126		

Ventilation des autres produits financiers

Bénéfices de change	12.882.330	4.864.557
Intérêts de IRS	144.980	517.812
Revenu de rachat d'obligations	4.293.313	
Autres	2.595.963	2.544.788

Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement

6501

Intérêts intercalaires portés à l'actif

6503

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées	6510		
Reprises	6511	2.353.407	103.038.608

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

653

Provisions à caractère financier

Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		

Ventilation des autres charges financières

Pertes de change	12.659.218	2.768.937
Intérêts sur IRS	7.992.600	8.920.800
Moins values sur réalisation d'action propres	2.309.284	4.111.096
Frais bancaires divers	1.639.669	2.088.756
Autres	385.672	1.403.281

RESULTATS EXCEPTIONNELS**Ventilation des autres produits exceptionnels**

	Exercice
Paiement compensatoire pension	15.828.763
Règlement de litige en suspens concernant des services de communication mobile	2.000.000
Ventes de voitures	87.111

Ventilation des autres charges exceptionnelles

Règlement de litige en suspens concernant des services de communication mobile	120.000.000
Coûts réels restructuration (utilisation de provision)	18.533.419
Coûts réels avant. soc. inactifs (utilisation de provision)	12.481.504
Coûts réels accidents de travail inactifs (utilisation de provision)	2.462.541
Autres	732.894

IMPOTS ET TAXES**IMPOTS SUR LE RESULTAT**

	Codes	Exercice
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	76.131.179
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	50.144.826
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	25.986.353
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	3.328.366
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	3.328.366
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
Participation du personnel dans le bénéfice		-34.543.479
Changement dans les réserves taxables		280.850.752
Dépenses non admises		42.883.345
Diverses déductions/exemptions d'impôts		-756.220.601

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

- Plus values réalisées sur actions: - 714.000
- Réductions de valeur et moins-values sur actions: 52.408.666
- Reprises de réduction de valeur sur actions: - 50.126.230
- Mouvement des provisions: - 57.482.608

Sources de latences fiscales

	Codes	Exercice
Latences actives	9141	152.051.577
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Autres latences actives		
Provisions imposable		120.059.280
Excédents d'amortissement		25.691.870
Autres		6.300.427
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A l'entreprise (déductibles)	9145	304.414.110	319.334.031
Par l'entreprise	9146	803.150.515	794.949.158
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	198.371.891	207.242.000
Précompte mobilier	9148	38.581.005	58.738.475

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	39.143.396
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	39.143.396
GARANTIES REELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
BIENS ET VALEURS DETENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTES AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
immobilisations incorporelles et corporelles		120.259.051
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHE A TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	85.921.120
Devises vendues (à livrer)	9216	85.921.120
ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES		

Proximus N.V. de droit public donne des garanties techniques à ses clients. En général, ces garanties sont couvertes par des garanties accordées par les fournisseurs, et il n'y a donc pas de constitution de provision. Pour les garanties qui ne sont pas couvertes par les fournisseurs, des provisions (reprises sous le code 163/5) ont été constituées

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**LE CAS ECHEANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU REGIME COMPLEMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE**

Dans le cadre de la politique pour la gestion des membres du personnel, Proximus S.A. de droit public a prévu un plan de pensions complémentaires (comité paritaire du 22.10.1997) sous la forme d'un plan " but à atteindre ". Les employés de Proximus S.A. de droit public font également partie de ce plan de pension complémentaire.

Les droits des participants à ce plan sont reconnus à partir du 01.01.1997. Pour l'exécution des engagements et la gestion des actifs, un Fonds de Pension a été constitué et reconnu par A.R. du 08.12.1998. En 2015 ce Fonds de Pension a adopté la dénomination "Fonds de Pension Proximus O.F.P;" via la modifications de ses status publiée dans les annexes du Moniteur belge du 09.06.2015.

Le plan a été amendé en 2006 avec effet au 01.01.2005 et en 2013 avec effet au 01.04.2013. Sur base d'un calcul actuariel par la méthode PUC (Projected Unit Credit), appuyé sur un taux d'intérêt réel de 0,40 % et sur l'évolution prévue des rémunérations, l'engagement DBO (Defined Benefit Obligation) vis-à-vis des membres du personnel de Proximus S.A. de droit public s'élève à 501.936.000 EUR au 31.12.2015.

L'engagement total de ce fonds (Belgacom S.A. de droit public et quelques filiales) s'élève à 535.691.000 EUR au 31.12.2015 (engagement incluant les taxes sur le montant du sous financement éventuel). Le fonds est alimenté sur base du " periodic cost " annuel, également calculé par la méthode PUC. Au 31.12.2015 ce fonds gère des actifs de 456.040.000 EUR.

Les membres actuels du Comité Exécutif bénéficient d'un plan sous la forme "but à atteindre" (Defined Benefit Plan).

Code	Exercice
9220	

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE A L'ENTREPRISE ELLE-MEME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées:

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

APERÇU DES AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILANEngagements :

Interest Rate Swaps (échange d'un taux d'intérêt variable contre un fixe)	0
Currency and Interest Rate Swaps (échange d'un taux d'intérêt fixe contre un variable)	10.882.069
Engagement de location de	
bâtiments	297.887.907
sites	11.492.673
équipement technique de réseau	15.899.694
véhicules	45.226.136
Livraison d'action suite à options sur actions accordées	17.171.106
Distribution de dividendes suite à options sur actions accordées	7.280.913

Garanties reçues :

pour couverture de Proximus S.A. de droit public des banques (garanties bancaires)	32.041.708
pour couverture d'engagements de tiers vis-à-vis de Proximus S.A. de droit public des banques (garanties bancaires)	12.839.884
sur comptes bancaires bloqués	373.789
comme dépôts à la Caisse des Dépôts et Consignation	111.348

Droits :

Droit de ligne de crédit long terme	600.000.000
Droit de ligne de crédit court terme	75.000.000
Droit de ligne de crédit chez Proximus Group Services S.A.	2.500.000.000
Droit d'émission de "Commercial papers"	1.000.000.000
Dont émis 0	
Droit d'émission d'Euro Medium Term Notes	3.500.000.000
Dont émis 2.430.050.000	
Interest Rate Swaps (échange d'un taux d'intérêt variable contre un fixe)	0
Currency and Interest Rate Swaps (échange d'un taux d'intérêt fixe contre un variable)	10.882.069

Certaines facilités de crédit sont conditionnelles au respect de certains ratio's d'endettement au niveau du groupe.

Proximus donne à certaines de ses filiales des « support letters » qui donnent l'assurance qu'elles peuvent satisfaire à leurs obligations financières.

Proximus a souvent, pour les lieux loués où elle installe des antennes pour son réseau, une obligation de rendre les lieux à la fin de la convention dans leur état original.

Services Universels

En vertu de la loi du 13 juin 2005 relative à la communication électronique, Proximus a le droit de demander une compensation pour la fourniture du service universel en matière des tarifs sociaux, offerts depuis le 1er juillet 2005. L'IBPT est tenu de constater qu'il y ait ou non un coût net et une charge déraisonnable. En mai 2014, l'IBPT a entamé avec le support d'un consultant externe l'analyse des coûts-nets que Proximus a supporté pour la fourniture des réductions légales aux abonnés sociaux pour la période de 2005-2012, en vue de l'évaluation de la possibilité d'une charge déraisonnable dans le chef de Proximus, et donc d'une possibilité de contributions par les opérateurs contribuables. En date du 1er avril 2015, Proximus a toutefois retiré sa demande de compensation, faisant référence à l'avis du 29 janvier 2015 de l'Avocat-Général auprès de la Cour européenne de Justice, suite à la question préjudicielle qui lui avait été soumise par la Cour Constitutionnelle, ayant traité la loi du 10 juin 2012 (affaire C-1/14), plus précisément concernant la possibilité de qualifier les réductions sociales mobiles comme un élément du service universel. Proximus s'est réservé le droit de réintroduire une nouvelle demande de compensation lorsque il y aurait plus de clarté suite aux implications de l'arrêt de la Cour de Justice. Par arrêt du 11 juillet 2015, la Cour de Justice a constaté que les tarifs sociaux mobiles ne peuvent être financés au moyen d'un mécanisme de financement auquel participent des entreprises spécifiques. La Cour Constitutionnelle est attendu de se prononcer sur les implications de cet arrêt pour les dispositions en matière des tarifs sociaux mobiles dans les mois à venir.

Taxe sur les pylônes

Le 16 juillet 2015, la Cour constitutionnelle a annulé le décret wallon de décembre 2013. Le décret prévoyait une taxe régionale sur l'infrastructure GSM de 8.000 EUR par site et donnait les communes wallonnes la possibilité d'imposer des surtaxes pour un montant similaire. Néanmoins, la Cour constitutionnelle a jugé que la taxe devait être maintenue pour 2014, "étant donné les problèmes financiers qui entraîneraient une annulation."

Une procédure devant de la Cour constitutionnelle est toujours en cours par rapport au décret (similaire) de 2015. Une version révisée décret 2016 a été approuvé par la région wallonne, qui sera également être contestée devant la Cour constitutionnelle.

En outre, la Région de Bruxelles-Capitale a repris dans son ordonnance budgétaire 2016 une taxe régionale sur les pylônes. Les textes juridiques ne sont pas encore disponibles.

Enfin, le 6 octobre 2015, la Cour de justice européenne a conclu, dans un cas KPN Base vs la Ville de Mons qu'une taxe sur les pylônes n'était pas per se en conflit avec le droit européen. Ce point de vue a été confirmé par la Cour dans deux cas de Proximus, au début de Décembre 2015, Proximus continuera à utiliser d'autres arguments dans les procédures judiciaires contre des taxes similaires..

Mécanisme de compensation pour pensionnés statutaires

Le 31 décembre 2003, Proximus a transféré à l'Etat Belge son obligation juridique de pension pour ses employés statutaires et leurs survivants, en échange d'un paiement de EUR 5 milliards à l'Etat Belge. Le transfert de la responsabilité de la pension légale à l'Etat Belge en 2003, s'est accompagné d'une hausse de la cotisation patronale de sécurité sociale pour les fonctionnaires, applicable à partir de 2004 et inclus un mécanisme de compensation annuelle, si dans le futur, il y a des augmentations ou des diminutions dans les obligations de l'Etat Belge à la suite de mesures prises par Proximus. Proximus n'anticipe pas que ce mécanisme de compensation puisse avoir un impact défavorable matériel pour Proximus.

UNITE T.V.A.

La société est membre d'une unité de TVA., (antérieurement dénommée BECIBEL) dénommée Proximus VAT Group depuis le 01/07/2015, établie le 1 octobre 2010, sous le numéro de TVA BE0829.001.392. Tous les membres de l'unité TVA sont solidairement tenus vis-à-vis de l'Etat du paiement de la TVA, des intérêts, des amendes et des frais exigibles du fait des opérations des membres de l'unité TVA. En 2015, les membres de Proximus VAT Group étaient Proximus S.A. de droit public, Proximus Group Services S.A., Proximus Spear IT S.A., ConnectImmo S.A., Mobile-For S.A., Proximus ICT Expert Community B.V.B.A., Wireless Technologies S.A et depuis le 01/01/2015 ClearMedia.

Plaintes et procédures judiciaires

Nos règlements et procédures sont établis en vue de garantir la conformité avec les lois applicables, les obligations en matière de comptabilité et de rapportage, les réglementations et prescrits fiscaux, y compris ceux imposés par les pays étrangers, l'UE ainsi qu'avec les lois sociales.

La complexité de l'environnement juridique et réglementaire dans lequel nous opérons ainsi que les coûts de conformité augmentent tous les deux étant donnée l'augmentation des obligations. De plus, des lois étrangères et supranationales sont parfois en conflit avec les lois nationales. L'absence de conformité à ces multiples lois et réglementations ainsi que les changements de celles-ci et des obligations réglementaires ou leurs interprétations ou application peut avoir des conséquences dommageable en terme de réputation, responsabilité, amendes et pénalités, augmentation de la charge fiscale ou du coût de conformité réglementaire et influencer les états financiers.

Proximus est actuellement impliquée dans différentes procédures judiciaires et administratives, y compris celles pour lesquelles des provisions ont été constituées et celles décrites ci-dessous, pour lesquelles des provisions n'ont pas été constituées ou pour une partie limitée, et ce dans les différents pays où elle exerce ses activités. Ces procédures comprennent également les recours intentés devant l'Institut belge des Services postaux et des Télécommunications ("IBPT") et les recours intentés contre des décisions de l'IBPT d'une part ainsi que les procédures à l'encontre des administrations fiscales belges concernant les précomptes immobiliers et les impôts des sociétés d'autre part.

1. Du 12 au 14 octobre 2010, la direction belge générale de la concurrence a procédé à une perquisition dans les bureaux de Proximus à Bruxelles. Cette enquête concerne des accusations de Mobistar et KPN à propos des services DSL de gros dans lesquels Proximus aurait conduit des pratiques d'obstruction. Cette mesure est sans préjudice du résultat final à l'issue de l'enquête complète. A la suite de cette perquisition, la direction générale de la concurrence devra examiner tous les éléments pertinents de l'affaire. En définitive, il reviendra à l'Auditorat de proposer une décision en vue de son adoption par le Conseil de la Concurrence. Tout au long de cette procédure, Proximus sera en mesure de faire entendre son point de vue. (Cette procédure peut durer plusieurs années).

Au cours de la perquisition d'octobre 2010, un grand nombre de documents ont été saisis (documents électroniques comme la copie complète de « mail box » et d'archives et autres fichiers). Proximus et l'Auditeur ont échangé largement leurs points de vue sur la façon de traiter les données saisies. Proximus souhaitait assurer que le « legal privilege » (LPP) des avocats et la confidentialité des avis des juristes d'entreprise soient garantis. De plus, Proximus cherchait à éviter que les autorités de concurrence accèdent à des données sensibles qui étaient hors du sujet de l'enquête. Incapable de convaincre l'Auditeur de sa position, Proximus a entamé deux procédures : une devant la Cour d'Appel de Bruxelles et une autre devant le Président du Conseil de la Concurrence visant à suspendre la communication à l'équipe d'enquête des données « LPP » et des données hors sujet. Le 5 mars 2013, la Cour d'Appel a rendu une décision favorable dans la procédure d'appel dans laquelle il est dit que les enquêteurs n'ont pas le pouvoir de saisir les documents contenant des avis des juristes d'entreprise et les documents hors sujet et que ces documents doivent être écartés ou détruits. Il faut noter que cette décision est relative à la procédure et pas sur le fond de l'affaire. Le 14 octobre 2013, l'autorité de concurrence a initié une procédure de cassation contre cette décision. Proximus s'est jointe à la procédure en cassation. Finalement, le 22 janvier, La Cour de Cassation a décidé de confirmer l'arrêt du 5 mars 2013, à l'exception d'une restriction relative aux documents plus anciens, qui a été annulée. Il appartient à la Cour d'appel de prendre une nouvelle décision concernant cette restriction.

En mars 2014, KPN a retiré sa plainte, Mobistar reste le seul plaignant.

Le 3 mai 2013, Mobistar a lancé une action en dommages et intérêts contre Proximus pour le Tribunal de commerce de Bruxelles pour prétendue résiliation déloyale et/ou illicite sur la conclusion des négociations avec un accord commercial sur les services axés sur les DSL. Proximus a contesté les allégations de Mobistar, vu que Mobistar a exprimé publiquement à plusieurs reprises son intérêt et son intention d'accéder à la vente en gros par les câblo-opérateurs. Initialement, le Tribunal de commerce devait faire ses auditions en juin 2015. Néanmoins, en raison d'évolutions récentes du marché (notamment la décision de BASE de mettre fin à SNOW), le 28 mai 2015 le Tribunal a accepté l'échange de conclusions supplémentaires, ce qui est en cours. Les auditions sont prévues pour le 12 et le 19 mai 2016.

2. Base III case

En juin 2003, KPN Group Belgium (exploitant ses activités sous la marque BASE) a introduit une action en dommages et intérêts contre Proximus (anciennement Belgacom Mobile – opérant sous la marque Proximus) devant le Tribunal de commerce de Bruxelles, rejointe plus tard par Mobistar avec une réclamation propre en mars 2004. KPN et Mobistar soutenaient que Proximus aurait abusé de sa position dominante en pratiquant de manière inappropriée des prix trop bas pour les appels « on-net » (appels de Proximus à Proximus). Par ailleurs, KPN dénonçait également l'application, par Proximus, de tarifs de terminaison mobile trop élevés. Les deux opérateurs réclamaient un dédommagement.

Finalement, le 21 octobre 2015, KPN, BASE Company, Mobistar et Proximus ont conclu un accord en vue de mettre un terme à cette affaire et aux autres litiges entre BASE Company, Mobistar et Proximus liés à l'application, dans le passé, de tarifs de services de télécommunication mobiles différents pour les communications vocales on-net et off-net (voir également ci-après).

Cet accord est sans reconnaissance préjudiciable et traduit la volonté des parties de mettre fin à des litiges initiés il y a plus de 10 ans.

Les conditions financières de l'accord incluent un paiement de 120 millions €, dont 66 millions € à BASE Company et 54 millions € à Mobistar.

Le 8 janvier 2016, la Cour d'appel de Bruxelles, ainsi que et la Cour de Cassation ont mis formellement un terme à cette affaire.

En octobre 2009, sept parties (Telenet, KPN Group Belgium (anciennement Base), KPN Belgium Business (Tele 2 Belgium), KPN BV (Sympac), BT, Verizon, Colt Telecom) ont assigné Belgacom Mobile (aujourd'hui Proximus et désigné ci-dessous comme Proximus) devant le Tribunal de commerce de Bruxelles en formulant des accusations similaires à celles de l'affaire mentionnée ci-dessus (en ce compris le fait que les tarifs Proximus à Proximus constitueraient un abus de la prétendue position dominante de Proximus sur le marché belge), mais se référant à des périodes différentes selon les plaignants, en particulier de 1999 à ce jour (demande de 1 EUR à titre provisionnel et de la désignation d'un expert pour évaluer précisément le dommage). En novembre 2009, Mobistar a introduit une demande similaire pour la période postérieure à 2004. Ces affaires ont été remises pour une période indéterminée.

Suite à un accord avec Telenet et à l'accord mentionné ci-dessus dans l'affaire BASE III, les seuls requérants restants sont BT, Verizon et Colt Telecom.

3. Dans la procédure, faisant suite à une plainte introduite par KPN Group Belgium en 2005 auprès du Conseil belge de la concurrence, ce dernier a confirmé le 26 mai 2009 une des cinq accusations d'abus de position dominante avancées par l'Auditorat le 22 avril 2008, à savoir la pratique, dans les années 2004 et 2005, d'un "ciseau tarifaire" sur le marché professionnel. Le Conseil belge de la concurrence a considéré que les tarifs des appels entre clients de Proximus ("tarifs on-net") étaient inférieurs à ceux facturés par Proximus aux concurrents pour la terminaison d'un appel de leurs réseaux sur le réseau de Proximus (= tarifs de terminaison), majorés d'un certain nombre de coûts jugés pertinents. Toutes les autres accusations de l'Auditorat ont été rejetées. Le Conseil de la concurrence a également infligé une amende de 66,3 millions EUR à Proximus (anciennement Belgacom Mobile) pour abus de position dominante sur le marché pendant les années 2004 et 2005. Proximus a été contraint de payer cette amende avant le 30 juin 2009 et a comptabilisé cette dépense (nette de provisions existantes) comme charge dans le compte de résultats du deuxième trimestre de 2009.

Proximus a introduit un recours contre le jugement du Conseil de la concurrence auprès de la Cour d'appel de Bruxelles, disposant d'arguments contre un grand nombre d'éléments du jugement, entre autres le fait que l'impact sur le marché n'a pas été examiné. KPN Group Belgium et Mobistar ont également introduit un recours contre ce jugement.

Suite à l'accord de transaction du 21 octobre 2015, les appels de Base et Mobistar contre les décisions de l'autorité belge de concurrence ont été retirés. Proximus continue la procédure d'appel contre cette décision.

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIEES			
Immobilisations financières	(280/1)	9.280.026.170	9.221.730.963
Participations	(280)	9.280.026.170	9.221.730.963
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entreprises liées	9291	710.981.894	102.525.420
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	710.981.894	102.525.420
Placements de trésorerie	9321	24.644.656	16.395.085
Actions	9331		
Créances	9341	24.644.656	16.395.085
Dettes	9351	10.689.695.336	10.169.163.871
A plus d'un an	9361	4.000.247.888	7.896.154.802
A un an au plus	9371	6.689.447.448	2.273.009.069
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		36.472.154
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		290.476.577
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	718.815.992	44.784.000
Produits des actifs circulants	9431	656.574	20.218.228
Autres produits financiers	9441	11.858.097	3.204.627
Charges des dettes	9461	261.570.419	311.573.995
Autres charges financières	9471	3.974.846	587.371
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		685.031.748
Moins-values réalisées	9491		66.914.938
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	(282/3)	3.720.404	5.525.001
Participations	(282)	3.720.404	5.525.001
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292	12.994	464
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312	12.994	464
Dettes	9352	19.360	
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372	19.360	

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES EFFECTUEES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHE**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

Informations supplémentaires

Proximus S.A de droit public fournit des services de télécommunications à l'État belge, à différentes administrations de l'État belge et à diverses entreprises contrôlées par l'Etat. Toutes ces transactions s'effectuent dans le cadre de relations normales client/fournisseur à des conditions n'étant pas plus favorables que celles proposées aux autres clients et fournisseurs. Les services fournis à ces administrations et à ces diverses entreprises contrôlées par l'Etat ne représentent pas une composante significative des revenus nets de Proximus S.A. de droit public.

Belgacom a des transactions avec Belgacom International Carrier Services S.A. pour les services de télécommunications "inbound" et "outbound". Les contrats sous sacents sont approuvés par le management en tenant compte des références en vigueur sur le marché.

Concernant les transactions avec les membres des organes dirigeants, superviseurs ou directeurs, référence est faite à la section "déclaration de gouvernance d'entreprise" dans le rapport de gestion et au rapport de rémunérations où les rémunérations des membres du Conseil d'Administration et des membres du Comité Exécutif sont détaillées.

RELATIONS FINANCIERES AVEC

**LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI
 CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A
 CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES DIRECTEMENT OU
 INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

	Codes	Exercice
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Conditions principales des garanties constituées		
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Conditions principales des autres engagements		
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	1.759.302
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	65.250

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE
 (ILS SONT LIES)**

	Codes	Exercice
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	329.024
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	35.824
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95063	90.000
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	95083	121.305

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NON EVALUES A LA JUSTE VALEUR

ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR DE CHAQUE CATEGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NON EVALUES A LA JUSTE VALEUR DANS LES COMPTES, AVEC INDICATIONS SUR LA NATURE ET LE VOLUME DES INSTRUMENTS

1 IRCS évalués à juste valeur

Produits de couverture de risque de change (forex) évalués à juste valeur

Exercice
1.252.104
77.538

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES**INFORMATIONS A COMPLETER PAR LES ENTREPRISES SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIETES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES**

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

~~L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)**~~

L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 16 du Code des sociétés*

L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 113, paragraphes 2 et 3 du Code des sociétés:

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

INFORMATIONS A COMPLETER PAR L'ENTREPRISE SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro d'entreprise de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIERES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST LA TETE EN BELGIQUE AVEC LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

Mentions en application de l'article 134, paragraphes 4 et 5 du Code des sociétés

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9507	1.141.249
95071	53.676
95072	
95073	91.427
9509	
95091	
95092	
95093	123.795

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	11.109,0	8.171,9	2.937,1
Temps partiel	1002	2.669,2	1.281,8	1.387,4
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	13.054,3	9.143,5	3.910,8
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	16.422.459	12.409.552	4.012.907
Temps partiel	1012	2.776.829	1.412.565	1.364.264
Total	1013	19.199.288	13.822.117	5.377.171
Frais de personnel				
Temps plein	1021	825.918.654	632.177.701	193.740.953
Temps partiel	1022	137.826.003	71.960.049	65.865.955
Total	1023	963.744.657	704.137.750	259.606.907
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	8.881.243	6.488.875	2.392.368

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	13.208,8	9.301,6	3.907,2
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	19.572.909	14.139.630	5.433.279
Frais de personnel	1023	976.653.399	717.648.311	259.005.088
Montant des avantages accordés en sus du salaire.....	1033	8.244.335	6.057.966	2.186.369

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	11.092	2.628	13.013,9
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	10.883	2.628	12.804,9
Contrat à durée déterminée	111	198		198,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	11		11,0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	8.177	1.255	9.131,8
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	3.363	900	4.046,7
de niveau supérieur non universitaire	1202	1.688	198	1.837,1
de niveau universitaire	1203	3.126	157	3.248,0
Femmes	121	2.915	1.373	3.882,1
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1.192	968	1.855,6
de niveau supérieur non universitaire	1212	598	237	776,4
de niveau universitaire	1213	1.125	168	1.250,1
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	156		156,0
Employés	134	9.736	2.164	11.305,2
Ouvriers	132	1.190	463	1.541,9
Autres	133	10	1	10,8

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	14,0	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	20.558	
Frais pour l'entreprise	152	651.430	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTREES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice ...	205	789	45	798,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	237		237,0
Contrat à durée déterminée	211	552	45	561,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	726	110	783,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	275	65	323,8
Contrat à durée déterminée	311	445	45	454,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313	6		6,0
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	98	40	129,1
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342	52	7	56,7
Autre motif	343	576	63	598,0
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	7.096	5811	3.197
Nombre d'heures de formation suivies	5802	181.869	5812	82.826
Coût net pour l'entreprise	5803	16.217.903	5813	7.385.862
dont coût brut directement lié aux formations	58031	15.879.129	58131	7.231.579
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	338.774	58132	154.283
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	8.061	5831	3.480
Nombre d'heures de formation suivies	5822	29.534	5832	13.982
Coût net pour l'entreprise	5823	2.578.632	5833	1.220.783
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

BILAN SOCIAL

Commentaires sur les codes 110, 210 et 310

Ces codes peuvent être divisés en deux parties : a. personnel statutaire
b. personnel contractuel

Code 110 :

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Personnel statutaire	code 110	3.957	1.524	5.069,4
Personnel contractuel	code 110	6.926	1.104	7.735,5

Code 210 :

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Personnel statutaire	code 210	0	0	0,0
Personnel contractuel	code 210	237	0	237,0

Code 310 :

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Personnel statutaire	code 310	107	42	139,1
Personnel contractuel	code 310	168	23	184,7

Numéros des comités paritaires dont dépend l'entreprise :
Belgacom S.A. de droit public a son propre Comité Paritaire National.

Code 1023

Le code 1023 du bilan social reprend les coûts du personnel relatifs aux membres du personnel pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA, plus précisément :

- les frais repris à la rubrique 62 à l'exception de ceux attribués aux pensionnés;
- la part du bénéfice qui, sur base légale et statutaire, est allouée au personnel via l'affectation du résultat.

Comme en 2014, le split hommes /femmes du code 1023 pour l'année 2015, a été établi principalement sur base d'un inventaire complet et d'une répartition hommes/femmes des données salariales provenant du calcul de la paie de l'année 2015.

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Au cours de l'année 2015, Belgacom a reçu des subventions pour la formation des travailleurs pour un montant de 340.015 EUR dans le cadre des congés-éducation payés relatifs aux années 2013 et 2014.

REGLES D'EVALUATION

Les règles d'évaluation sont conformes aux dispositions du chapitre II de l'A.R. du 30.01.2001.

Celles-ci ont été approuvées et adaptées par le Conseil d'Administration lors des séances du 27.05.1993, du 04.12.1997, du 22.10.1998, du 28.10.1999, du 26.10.2000, du 25.04.2002, du 23.10.2003, du 13.12.2004, du 18.12.2008, du 24.02.2011, du 01.03.2012 et du 27.02.2014.

BILAN

FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'émission d'emprunts sont intégralement à charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais d'établissement importants sont activés et amortis sur 5 ans. Les acquisitions de l'année sont amorties pro rata temporis.

Les frais de restructuration sont imputés à l'exercice.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition c.-à-d. le prix d'achat, le coût de revient ou la valeur d'apport. Les frais généraux ne sont pas inclus.

Pour les amortissements, la méthode linéaire est utilisée. Les acquisitions de l'année sont amorties pro rata temporis.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne sont pas amorties. Ces immobilisations ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amorties en utilisant la méthode linéaire et selon le plan suivant qui est établi sur base de critères économiques :

- Goodwill: 5 à 15 ans
- Software: 5 ans.
- Licences du réseau: sur la période de la licence
- Droits d'utilisation, droit d'émission et du football : sur la période du contrat
- Base de données clients et marques: 3 à 10 ans

Le goodwill généré par la fusion de début 2010 est amorti sur 15 ans. Cette période d'amortissement est justifiée par la durabilité de la rentabilité attendue de l'ensemble des entreprises fusionnées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition, c.-à-d. le prix d'achat, le coût de revient ou la valeur d'apport. Les frais généraux ne sont pas incorporés.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne sont pas amorties. Ces immobilisations ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps sont amorties en utilisant la méthode linéaire. Lors de la détermination du montant amortissable, il est tenu compte d'une valeur résiduelle si celle-ci peut être déterminée de manière précise, qu'elle est significative et que la réalisation est suffisamment certaine.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le plan suivant qui est établi sur base de critères économiques:

	Durée de vie (en année)
Terrains et bâtiments	
- Terrains	illimitée
- Bâtiments et équipements des bâtiments	22 - 33
- Aménagements dans les bâtiments	3 - 10
- Améliorations dans les bâtiments loués	3 - 10
Equipement technique et du réseau	
- Câbles et tubes	15 - 20
- Centraux	8 - 10
- Equipements de transmission	6 - 8
- Réseau d'accès radio	6 - 7
- Sites mobiles et équipements de l'aménagement des sites	5 - 10
- Equipements installés chez les clients	2 - 8
- Equipements du réseau data et autres équipements du réseau	2 - 15
Mobilier et véhicules	
- Mobilier et matériel de bureau	3 - 10
- Véhicules	3 - 10

Les actifs immobilisés en location-financement et droits similaires sont amortis suivant la durée de vie du bien immobilier comme mentionné au contrat.

Les immobilisations en cours et acomptes versés sont amortis sur la même durée de vie des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Les immobilisations corporelles qui sont mises hors service sont évaluées à la valeur nette comptable ou à la valeur de réalisation attendue si elle est inférieure. Elles ne sont plus amorties.

Les acquisitions de l'année sont amorties pro rata temporis.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations et les actions sont évaluées à la valeur d'acquisition, c.-à-d. le prix d'achat ou la valeur d'apport. Seuls les coûts d'achats accessoires importants sont activés.

Des réductions de valeur sont actées si une moins-value ou une dépréciation durable est constatée, justifiée par la situation, la rentabilité ou des perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues, en tenant compte de l'avis CBN/CNC 126-8.

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est actée lorsqu'à la date d'échéance le paiement est devenu partiellement ou complètement incertain.

CREANCES A PLUS D'UN AN

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances exprimées en valeurs étrangères sont converties en EUR au cours en vigueur à la date de la transaction. Les créances en valeurs étrangères sont réévaluées au cours de clôture.

Une réduction de valeur est actée sur la valeur nominale lorsqu'à la date d'échéance, le paiement est partiellement ou complètement incertain.

STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Les stocks d'approvisionnements et de marchandises sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Lors de l'établissement de l'inventaire annuel, la méthode du Prix Moyen Pondéré est utilisée pour évaluer les différentes subdivisions de cette rubrique.

Des réductions de valeurs sont actées si la valeur de vente ou de marché est inférieure à la valeur d'acquisition ou pour tenir compte des risques inhérents à la nature des produits.

Les commandes en cours d'exécution et les encours de fabrication sont évalués au coût de revient ou à la valeur du marché (si celle-ci est inférieure au coût de revient).

Les projets de l'activité ICT (commandes en cours d'exécution) sont pris en résultat en fonction de leur pourcentage d'avancement.

CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances sont reprises au bilan à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont actées sur la valeur nominale lorsqu'à la date d'échéance, le remboursement est partiellement ou complètement incertain.

Les créances en valeurs étrangères sont converties en EUR au cours en vigueur à la date de la comptabilisation de la facture sortante et sont réévaluées au cours de clôture.

PLACEMENTS DE TRESORERIE

Les placements de trésorerie sont évalués à leur valeur nominale lorsqu'il s'agit d'avoirs auprès d'institutions financières, et à leur valeur d'acquisition, prix d'acquisition sans frais complémentaires, dans les autres cas.

Des réductions de valeur sont actées sur la valeur nominale ou sur la valeur d'acquisition, lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture du bilan est inférieure à la valeur actée auparavant.

Pour la détermination de la valeur de réalisation des actions propres il est d'une part tenu compte du prix de marché à la date de l'exercice et d'autre part du prix d'exécution des options pour lesquelles ces actions sont tenue.

Les placements de trésorerie en valeurs étrangères sont convertis, en fin d'exercice, en EUR au cours en vigueur à la clôture du bilan.

VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont évaluées à la valeur nominale. Une réduction de valeur est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale actée auparavant. Les valeurs disponibles en valeurs étrangères sont réévaluées en EUR au cours officiel à la clôture du bilan.

PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES

A la clôture du bilan, il est établi un inventaire de tous les risques prévisibles et pertes probables qui ont leur origine dans le courant de l'exercice ou pendant les exercices précédents. Une provision est constituée sur base d'une estimation fiable du risque au moment de l'établissement des comptes.

Dans le cadre des avantages postérieurs à l'emploi, une provision est constituée aussi bien pour les bénéficiaires actuels que pour les futurs. Pour les bénéficiaires actuels la provision est déterminée comme une valeur actuelle de l'obligation en vertu des avantages accordés. Pour les bénéficiaires futurs cette provision est constituée au fur et à mesure en fonction des années de service presté afin qu'au moment de la mise à la pension, la provision atteigne aussi la valeur actuelle des obligations en vertu des avantages accordés.

La provision pour sinistres à régler aux tiers concernant les véhicules, qui est constituée par la société comme « propre assureur », est valorisée via une individualisation de l'ensemble des sinistres antérieurs à 2014 et pour lesquels des débours seraient à supporter raisonnablement par la société dans les années à venir.

Les impôts différés sont comptabilisés conformément à l'article 76 de l'A.R. du 30.01.2001.

DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN AU PLUS

Les dettes sont reprises au bilan à leur valeur nominale.

Les dettes en devises étrangères sont converties en EUR comme suit :

- les emprunts en devises au cours en vigueur à l'instant où l'emprunt est contracté ;
- les dettes commerciales au cours en vigueur à la date de la comptabilisation de la facture d'entrée.

Les dettes commerciales et les dettes financières non couvertes pour risque de change libellées en devises étrangères sont réévaluées au taux de clôture.

ECARTS DE CONVERSION

Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation sont repris au compte de résultats.

COMPTE DE RESULTATS

Les postes du compte de résultats sont évalués à leur valeur nominale. Les productions immobilisées sont comptabilisées au coût de revient sans incorporation de frais indirects.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits sont enregistrés sur la période à laquelle ils se rapportent, indépendamment de leur encaissement. Le chiffre d'affaires tient compte des remises commerciales et de celles liées aux volumes.

Les flux de revenus spécifiques et leurs critères de comptabilisation sont les suivants :

- Les revenus générés par le trafic de téléphonie fixe, mobile et de carrier sont comptabilisés sur la base de leur utilisation;
- Les revenus générés par les frais de raccordement et d'installation sont comptabilisés parmi les revenus au moment du raccordement ou de l'installation;
- Les revenus issus de la vente d'équipements de communication sont comptabilisés dès la livraison au distributeur externe ou dès la fourniture par une boutique propre de Proximus au client final;
- Les revenus relatifs aux redevances de location mensuelles, à l'abonnement mensuel et aux droits d'accès, dans le cadre des revenus de téléphonie fixe, mobile, internet et télévision digitale sont comptabilisés en résultat sur base de la période de fourniture des services;
- Les revenus "prepaid", comme les revenus issus des cartes prépayées de téléphonie fixe et mobile, sont reportés et comptabilisés en résultat sur la base de l'utilisation des cartes;
- Les revenus de maintenance sont pris en compte de résultats pro rata temporis, tout au long de la période de maintenance.
- Les revenus de l'activité ICT liés aux projets sont pris en compte de résultats en fonction de leur pourcentage d'avancement.

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les droits et engagements hors bilan sont mentionnés, en annexe, par catégorie, à la valeur nominale de l'engagement qui figure au contrat ou, à défaut de celui-ci, à leur valeur estimée.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

AFFECTATION DU BENEFICE ET EVOLUTION DES RESERVES

En 2015, le bénéfice de l'exercice à affecter se chiffre à 635.492.734,02 EUR.

- 5 % de ce bénéfice net est à affecter à la réserve légale. Etant donné que cette obligation n'est plus d'application lorsque la réserve légale a atteint 10% du capital, limite atteinte entre temps, il n'y a pas d'affectation à la réserve légale;
- Il y a un bénéfice reporté des exercices précédents de 220.214.627,41 EUR.

Le bénéfice à affecter s'élève alors à 855.707.361,43 EUR .

- 4.991.622,15 EUR prélèvement net sur les capitaux propres (réserves), détaillé comme suite:
 - 7.042.992,15 EUR prélèvement sur les réserves dans le cadre des exercices d'options sur actions;
 - 2.051.370,00 EUR affectation aux autres réserves (indisponibles) pour la rémunération des actions propres;
- 490.048.341,15 EUR la rémunération du capital (dividendes brutes) comme décidé par l'Assemblée Générale. Ce montant peut être détaillé comme suit:
 - 161.001.598,00 EUR a été versé le 11 décembre 2015 comme dividende intérimaire;
 - 7.042.992,15 EUR a été versé en 2015, dans le cadre des exercices d'options sur actions;
 - 322.003.751,00 EUR , le montant restant qui sera versé en avril 2016.
- 34.543.478,94 EUR à distribuer au personnel en exécution de l'article 43 des statuts (5% du bénéfice de l'exercice avant impôts).
- Le bénéfice à reporter qui en résulte se chiffre à 336.107.163,49 EUR .

ETAT RECAPITULATIF des comptes relatifs aux TACHES DE SERVICE PUBLIC (obligation imposée par l'art. 27 de la loi du 21.03.1991)

L'article 155 de la loi du 13 juin 2005 concernant la communication électronique a annulé le chapitre V de la loi du 21 mars 1991, qui traitait du service de télécommunication public (plus précisément des tâches du service public) et l'a remplacé par les dispositions du chapitre I, qui traite du service universel (art. 68 à 104 y compris), du titre IV de la nouvelle loi. Cependant l'article 86ter de la loi du 21 mars 1991 a été maintenu et a été repris tel quel sous le chapitre II – Services supplémentaires du titre IV de la loi du 13 juin 2005 (art. 105 à 107 y compris). Les chiffres ci-dessous contiennent les missions d'intérêt général comme définies dans les articles de la loi et dans les articles 4 à 9 du contrat de gestion.

1. Ventes et prestations	1.001.968,76	EUR
2. Coûts des ventes et des prestations	1.210.499,62	EUR
Résultat d'exploitation (perte)	(208.530,86)	EUR

Les calculs sont faits sur base d'un modèle de coûts développé par Proximus S.A. de droit public pour les produits qui répondent aux exigences du contrat de gestion, basé sur des critères relatifs à l'économie de l'entreprise en tenant compte de la durée de vie escomptée des produits.

SUBSIDE EN CAPITAL

En 2015, Proximus n'a pas reçu de subside en capital de pouvoirs ou institutions publics.